

Délibération n°2025-02-14

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.4

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Avenant au RIAC : dispositifs liés au Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	59
Pouvoirs	19
Votants	78

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} avril 2025 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Gilles Barbe est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Granet Henri	à	Gilles Magrit
Betoule Philippe	à	Dominique Miermont	Lacrocq Michel	à	Jean-François Michon
Bodeveix Jean-Pierre	à	Eric Ziolo	Padilla-Ratelade Marilou	à	Pascal Montigny
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Parraïn Céline	à	Christophe Arfeuillère
Brugère Jeremy	à	Jean-Marc Michelin	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Brugère Philippe	à	Pierre Chevalier	Peyrat Nathalie	à	Alain Sivade
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Sauviat Jean-Marc	à	Philippe Pelat
Delibit Sandra	à	Tony Cornelissen	Talvard Françoise	à	Pierrick Cronnier
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Ventadour Elisabeth	à	Yoann Fiancette
Gantheil Robert	à	Philippe Roche			

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Badia Maryse ; Bézanger Joël ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Delbègue Jean-Pierre ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Galland Baptiste ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Le Gall Nathalie ; Le Royer Sandrine ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Ratelade François (représenté) ; Repezza Guillaume ; Ribeiro Sophie ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représentée) ; Valibus Michèle.

Le président explique que conformément à la délibération en date du 12 décembre 2024 validant le plan d'action du PAT (projet alimentaire territorial) ; un dossier de demande de labélisation a été déposé. En parallèle, Haute-Corrèze Communauté a également candidaté à l'appel à projet PNA (programme national de l'alimentation).

En date du 19 février 2025, Haute Corrèze Communauté a été labélisée PAT de niveau 1 et lauréats de l'appel à projet national porté par le ministère de l'Agriculture.

Conformément à la délibération votée en conseil communautaire le 13 février dernier, qui valide le budget alloué aux actions du PAT ; il a été proposé un avenant au règlement d'aides en faveur des acteurs du territoire qui correspondent à 5 actions du PAT.

Les services de la Région nous ont validé les dispositifs suivants et ils seront votés lors de la commission permanente du 19 mai.

Ajout de 5 dispositifs complémentaires (voir avenant convention Région en annexe)

ACCELERER LES TRANSITIONS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES POUR PERMETTRE L'ACCES A UNE ALIMENTATION LOCALE, DURABLE, Saine et DE QUALITE POUR TOUTES ET TOUS

1. Coopération pour le développement des Circuits Alimentaires Locaux

- ♦ Structurer les filières locales alimentaires de l'amont à l'aval
- ♦ Encourager et développer la création de nouveaux circuits de commercialisation pour les entreprises ;
- ♦ Permettre l'accès à une alimentation locale, saine, durable et de qualité, pour tous.

2. Aide au conseil, au recrutement, à l'innovation, Dynamiques Territoriales d'Innovation / Aides à l'ingénierie, au conseil et à l'embauche de personnel qualifié

- ♦ Soutenir les entreprises dans leur effort d'amélioration continue et de prise en compte des transitions.
- ♦ Accompagner au maintien et au développement de l'activité d'abattage multi-espèces, et par extension, de la filière agricole locale, sur notre territoire.

3. Aide à la certification en Agriculture Biologique

- ♦ Participer à la transition des systèmes agricoles.
- ♦ Inciter au maintien et au développement de la production agricole bio sur le territoire.

4. Aide à l'investissement mutualisé pour la production, la transformation et la distribution des produits agricoles et alimentaires locaux

- ♦ Accompagner la structuration de filières agricoles et alimentaires émergentes et des circuits de vente de proximité sur le territoire.
- ♦ Structurer les filières locales alimentaires de l'amont à l'aval
- ♦ Encourager et développer la création de nouveaux circuits de commercialisation pour les entreprises ;
- ♦ Permettre l'accès à une alimentation locale, saine, durable et de qualité, pour tous.

5. Aide à l'investissement matériel des structures d'aide alimentaire

- ♦ Apporter une aide sur mesure aux structures de l'aide alimentaire dans leurs investissements.
- ♦ Agir contre la précarité alimentaire.

Cette modification fera l'objet d'un avenant n°2 à la convention régionale.

Délibération n°2025-02-14



Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 019-200066744-20250410-20250214-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** l'avenant n°2 à la convention régionale ;
- **AUTORISER** le président à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

A l'unanimité	
Votants	78
Pour	78
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 10 avril 2025

Le Président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2025-02-14



Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 019-200066744-20250410-20250214-DE